



NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE AU FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

Le jeudi 5 août dernier, c'est dans une proportion de 80,7% que les travailleurs du Château Montebello ont accepté les termes de leur nouvelle convention collective de travail. Malgré de nombreuses demandes de recul et une négociation qui a duré plus de neuf mois, le comité de négociation a réussi à obtenir une excellente entente.

L'enjeu majeur de cette négociation portait sur les horaires de travail et c'est grâce à la solidarité des membres et du travail acharné du comité de mobilisation que les salariés ont eu gain de cause. À partir de septembre 2010, un minimum de 85% des travailleuses et travailleurs de cet établissement hôtelier bénéficieront d'un horaire de travail avec des journées de congé fixe, une percée exceptionnelle pour le secteur de l'hôtellerie.

Cette nouvelle convention qui se terminera en 2013 accorde des augmentations salariales annuelles pour les salariés sans pourboire de 3% et de 2% pour les salariés à pourboire. Une amélioration au niveau de la charge de travail des préposées aux chambres ainsi qu'une meilleure protection des droits d'ancienneté font aussi partie de l'entente.

Les membres présents ont chaleureusement remercié les membres de leur comité, soit les confrères Michel Trottier et Henri Desjardins, ainsi que la consoeur Diane St-Denis.